

# Projet éducatif 2013/2016

De la Communauté de Communes du Pays Vernois



- ↪ Introduction du Président
- ↪ Situation géographique des ALSH
- ↪ Accès aux loisirs pour tous
- ↪ Fonctionnement ALSH extra et périscolaires
- ↪ Cadre général du projet sur les TAP (*temps d'activités périscolaires*)
- ↪ Relations pédagogiques
- ↪ La notion d'activité
- ↪ De la théorie à la pratique
- ↪ Fiches annexes

## **I / INTRODUCTION DU PRESIDENT :**

Chères et chers Amis,

Parmi nos nombreuses compétences intercommunales, il nous a semblé important de communiquer sur un sujet incontournable et prioritaire, puisqu'il s'adresse à nos petits. La Communauté de Communes que j'ai l'honneur de présider a fait, en ce sens, des efforts importants afin que les enfants obtiennent un service de qualité sur le territoire intercommunal.

C'est toute l'importance de ce projet éducatif 2013-2016. Il doit s'adresser à toutes celles et tous ceux qui sont chargés de faire acte pédagogique avec la Communauté de Communes du Pays Vernois. Il doit permettre aux équipes de s'interroger sur les objectifs et les moyens qui en découlent. Il doit défendre notre conception des accueils de loisirs et se réfère aux principes et aux valeurs éducatives que nous défendons, en apportant un environnement totalement aux normes pour un meilleur service dû à l'enfant.

À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire à la rentrée 2013, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle sur les Temps d'Activités Périscolaires (T A P).

Notre projet éducatif est triennal. Ce système de fonctionnement basé sur trois ans n'est pas inscrit dans un délai trop long. Il respecte ainsi l'avancée des maux du temps, avec un cadre axé sur des orientations fortes. Il pourra donc être réactualisé chaque année, par simple avenant et ceci dans un seul but, celui de permettre à tous nos petits d'avoir, à « armes égales », toutes les chances d'entrer dans l'avenir.

Au niveau de sa compétence scolaire, la Communauté de Communes du Pays Vernois a fait de belles réalisations reconnues par les plus hautes instances de l'État dans le département. Elle a prouvé son soutien à la jeunesse et aujourd'hui elle a éprouvé le besoin de le faire savoir.

Avec Amitiés à toutes et tous.

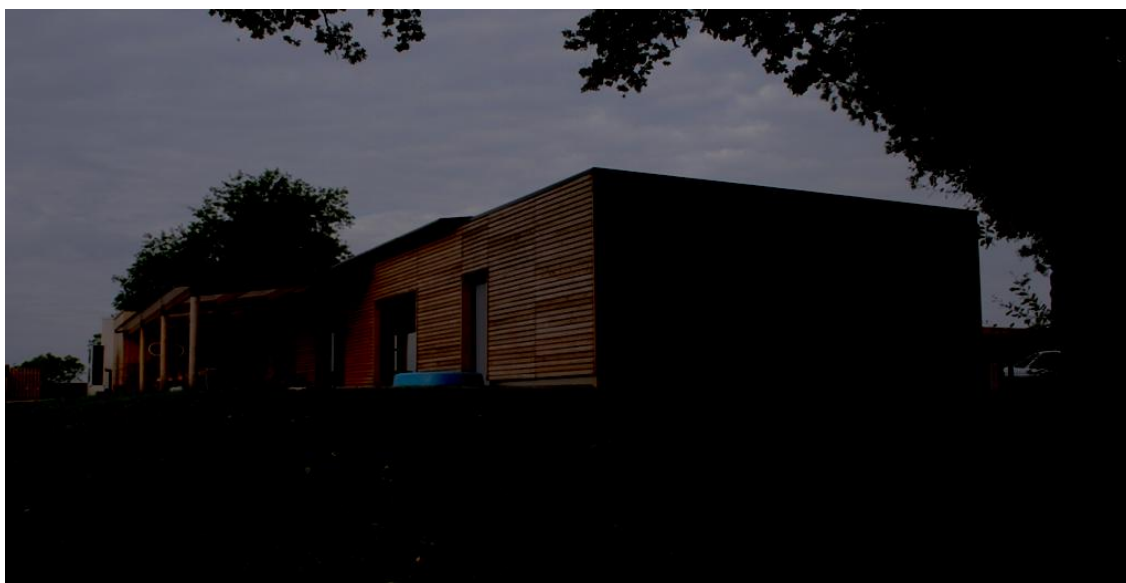
Jean-Pierre SAINT AMAND

## II / TERRITOIRES CONCERNES.



## III/ SITUATION GEOGRAPHIQUE DES ALSH

ALSH Les P'tites Canailles et PÉriscolaire Les Lapinous sur la commune de Chalagnac



Périscolaire sur la commune de Vergt



ALSH Les Bricouloous et Périscolaire l'Arc En Ciel sur la commune de Saint Amand de Vergt



## **IV / ACCES AUX LOISIRS POUR TOUS**

Dans la continuité du contrat « temps libre » et pour lutter contre les inégalités en permettant au plus grand nombre d'accéder, au travers du centre de loisirs ALSH extra et périscolaires, à la culture, aux découvertes, à la créativité et aux loisirs, la communauté de communes a mis en place la tarification modulée sur huit tranches. Il nous paraît fondamental de lutter contre les phénomènes d'exclusion et d'inégalités sociales, en favorisant l'intégration de tous. La mixité des populations entraînent une richesse dans les coutumes citoyennes et pratiques culturelles, amenant chacun à vivre dans le respect des différences.

## **V / FONCTIONNEMENT ALSH EXTRA ET PERISCOLAIRE.**

### **a) ALSH EXTRA SCOLAIRE**

Ouverts les mercredis, petites et grandes vacances. Les inscriptions se font auprès de la directrice responsable de l'accueil, ou à la Communauté de Communes 7, route de Périgueux à Vergt. Tout enfant qui fréquente l'un des deux centres, même occasionnellement, devra être inscrit. Un règlement intérieur est affiché dans les locaux. Pendant les vacances les accueils ouvrent leurs portes à partir de 9h jusqu'à 18h30, avec une possibilité d'accueillir les enfants dès 7h10 pour les parents qui le souhaitent. Suite à la réforme des rythmes scolaires, le mercredi, les alsh « Les P'tites Canailles et les Bricoulous » sont ouverts de 12h à 18h30.

### **b) ALSH PERISCOLAIRE**

Les trois centres Périscolaires accueillent les enfants avant et après le temps scolaire, ils sont gérés par la Communauté de Communes du Pays Verinois.

Les inscriptions se font au centre, auprès de la Directrice responsable de l'accueil, ou à la Communauté de Communes du Pays Verinois 7, route de Périgueux à Vergt. Tout enfant qui fréquente le Périscolaire, même occasionnellement, devra être inscrit.

Un règlement intérieur est affiché dans les locaux.

*Périscolaire les Lapinous sur la commune de Chalagnac :*

*Matin de 7h10 à 8h50 et soir de 16h30 à 18h30*

*Périscolaire L'Arc En Ciel sur la commune de St Amand de Vergt*

*Matin de 7h30 à 9h00 et soir de 16h30 à 19h00*

*Périscolaire de Vergt*

Matin de 7h20 à 8h50 et soir de 16h30 à 19h00

## **VI / CADRE GÉNÉRAL DU PROJET POUR LES TAP (Temps d'Activités Périscolaires).**

### **Les objectifs :**

- Proposer des animations en lien avec les projets d'écoles
- Participer à l'éveil culturel, sportif, et artistique de l'enfant
- Travailler dans le temps et la continuité
- Développer un partenariat avec les associations locales

### **Son inscription dans l'espace et le temps :**

Le projet se déroulera sur l'année scolaire 2013-2014. Il sera conduit sur l'ensemble du territoire avec des aménagements spécifiques à chaque école .

- RPI : Lacropte - Cendrieux
- RPI : Chalagnac - Eglise-neuve de Vergt - St Paul de Serre
- Ecoles Maternelle et élémentaire de Vergt
- RPI : Grun Bordas - St Mayme de Pereyrol - Beauregard et Bassac
- RPI : Fouleix - St Michel de Villadeix - St Laurent des Bâtons

**Horaires des TAP :** Voir Fiches annexes  
(Chalagnac et Lacropte reste à venir).

### **Le public :**

Ce projet est mené auprès des enfants scolarisés sur la Communauté de Communes de la Petite section de maternelle au CM2 et en classe de CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire).

### **Les moyens :**

*Moyens humains :*

- Equipe de direction
- Equipe d'animation alsh, périscolaire, et atsem
- Intervenants
- Partenaires (bibliothèque, Conseil Général, associations locales ...)

#### ***Moyens financiers :***

- Achats matériel pédagogique
- Coût Intervenants
- Coût du personnel encadrant

#### ***Moyens matériel :***

- Mise à disposition de locaux par les Mairies de la Communauté de Communes (Salle de classes, salle des fêtes, terrains sportifs, accueil de périscolaires ...)
- Mise à disposition du matériel des écoles
- Mise à disposition du matériel pédagogique des structures d'accueil

#### **Pilotage du Projet :**

Le projet est mené par :

- Evelyne Moyen, Directrice ALSH Les Bricoulous à St Amand de Vergt
- Marion Symphorien, Directrice ALSH Les P'tites Canailles à Chalagnac
- Stéphanie Droniou, Directrice Multisite des Accueils périscolaires de Vergt et de Chalagnac et Directrice Adjointe de l'ALSH les P'tites Canailles à Chalagnac.

Pour tout renseignement, contactez la Communauté de Communes du Pays Vernois.

Tél : 05 53 54 35 95 ; mail : pl.ccpv@gmail.com

#### **Les différentes étapes du projet :**

***De mars à mi-juillet 2013:***

- Mise en place du projet avec comité de pilotage par secteur rassemblant les élus, les directeurs d'école, les enseignants, les parents d'élèves et les directrices d'accueil de loisirs.
- Réflexion sur des projets d'animations en lien avec les projets d'écoles.
- Recherches et prises de contact avec les associations locales

Fin juin 2013 :

- Propositions des projets aux équipes d'animation.
- Budgétisation des besoins matériels et humains (intervenants extérieurs, encadrants...)

### **Réalisation et suivi du projet (année scolaire 2013/2014) :**

- Elaboration de fiches techniques par les différents animateurs et intervenants
- Création de malles et fiches pédagogiques
- Réunions de préparations pour les animateurs, atsem : 2h entre chaque période de vacances soit 10 heures à l'année
- Suivi des animateurs sur le terrain par l'équipe de direction

### **Bilan :**

- Bilan individuel, mensuel sur chaque site (animateurs, atsem, intervenants extérieurs).
- Bilan trimestriel de l'équipe de direction,



- Bilan annuel de tous les participants du projet (équipe de direction, équipe d'animation, et comités de pilotage)

## **VII/ RELATIONS PEDAGOGIQUES**

Afin d'assurer cette mission, l'équipe d'animation se donne pour objectifs :

- D'aider chaque enfant à formuler ses désirs en exprimant ses choix et ses motivations.
- D'aménager l'espace et le temps selon les tranches d'âge.
- De garantir des programmes d'animation adaptés à l'âge des enfants.

L'accueil de loisirs, animé par toute une équipe, est un espace collectif qui doit pouvoir permettre aux enfants de se construire. L'efficacité et l'esprit de convivialité de l'équipe offre une relation de qualité non seulement avec les enfants mais aussi auprès des parents. La famille, le principal acteur de l'éducation de l'enfant, trouve sa place par la communication avec l'équipe d'animation, et peut participer aux journées « portes ouvertes, spectacles » organisées chaque début de vacances et fin d'année. Celles -ci visent à l'implication des parents pour les loisirs de leurs enfants. L'intérêt pour l'enfant est de se sentir valorisé par l'adulte.

## **VIII / LA NOTION D'ACTIVITE :**

Education & Citoyenneté, affirme nos exigences de travail et de réflexion auprès de nos partenaires.

Les objectifs mis en place dans les projets pédagogiques répondront à la mission essentielle des accueils de loisirs c'est-à-dire : Permettre l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, de ses potentialités afin de le rendre le plus autonome possible. Le jeu étant l'activité première et primordiale de l'enfant, les accueils de loisirs se définiront comme un espace ludique en accord avec les Droits de l'Enfant.

Le rôle éducatif des collectivités locales étant de plus en plus important, il convient de définir la notion de jeu, n'ayant d'autre but que l'amusement, dans notre action nous l'aborderons comme une méthode pédagogique pour faire appel à de nombreuses notions d'éducation : règles, respect, socialisation, réalisation d'objectifs, plaisirs, motivation et imagination...favoriser des gestes quotidiens

(tri des déchets, utilisation de matériaux de recyclage, gestion de l'eau, extinction des éclairages...)

## **IX/ DE LA THEORIE A LA PRATIQUE**

Le projet éducatif n'est sûrement pas un mode d'emploi, si l'animateur utilise des techniques. Le premier « outil » c'est lui-même ! Les enfants sont tous différents de par leur personnalité et leurs désirs. Nous ne pourrions adopter un comportement mécanisé et standardisé. L'équipe d'animateurs doit être « source de richesse » en préparant le projet pédagogique laissant place à l'imagination, la création et l'humour.

Jean-Pierre SAINT AMAND

Président de la Communauté  
De Communes Pays Vernois

## HORAIRES DES TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

### Semaine type pour les enfants de l'école de Chalagnac (55 enfants)

	Enseignement matin	Pause méridienne	Temps d'activités périscolaire (TAP)	Enseignement après-midi
<b>LUNDI</b>	9h00-12h00	12h00-13h20	13h20-14h05	14h05-16h20
<b>MARDI</b>	9h00-12h00	12h00-13h20	13h20-14h05	14h05-16h20
<b>MERCREDI</b>	9h00-12h00			
<b>JEUDI</b>	9h00-12h00	12h00-13h20	13h20-14h05	14h05-16h20
<b>VENDREDI</b>	9h00-12h00	12h00-13h20	13h20-14h05	14h05-16h20

### Semaine type pour les enfants de l'école d'Eglise Neuve de Vergt (47 enfants)

	Enseignement matin	Pause méridienne	Temps d'activités périscolaire (TAP)	Enseignement après-midi
<b>LUNDI</b>	9h00-12h00	12h00-13h40		13h40-16h10
<b>MARDI</b>	9h00-12h00	12h00-13h20	13h20-14h10	14h10-16h10
<b>MERCREDI</b>	9h00-12h00			
<b>JEUDI</b>	9h00-12h00	12h00-13h40		13h40-16h10
<b>VENDREDI</b>	9h00-12h00	12h00-13h20	13h20-14h10	14h10-16h10

### Semaine type pour les enfants de l'école de St Paul de Serre (43 enfants)

	Enseignement matin	Pause méridienne	Temps d'activités périscolaire (TAP)	Enseignement après-midi
<b>LUNDI</b>	9h00-12h00	12h00-13h20	13h20-14h10	14h10-16h10
<b>MARDI</b>	9h00-12h00	12h00-13h40		13h40-16h10
<b>MERCREDI</b>	9h00-12h00			
<b>JEUDI</b>	9h00-12h00	12h00-13h20	13h20-14h10	14h10-16h10
<b>VENDREDI</b>	9h00-12h00	12h00-13h40		13h40-16h10

Semaine type pour les enfants de l'école de Grun Bordas (27 enfants)

	Enseignement matin	Pause méridienne	Enseignement après-midi	Temps d'activités périscolaire (TAP)
LUNDI	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-15h45	15h45-16h30
MARDI	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-15h45	15h45-16h30
MERCREDI	9h00-12h00			
JEUDI	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-15h45	15h45-16h30
VENDREDI	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-15h45	15h45-16h30

Semaine type pour les enfants de l'école de St Mayme de Pereyrol (24 enfants)

	Enseignement matin	Pause méridienne	Enseignement après-midi	Temps d'activités périscolaire (TAP)
LUNDI	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-15h45	15h45-16h30
MARDI	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-15h45	15h45-16h30
MERCREDI	9h00-12h00			
JEUDI	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-15h45	15h45-16h30
VENDREDI	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-15h45	15h45-16h30

Semaine type pour les enfants de l'école de Cendrieux (35 enfants)

	Enseignement matin	Pause méridienne	Enseignement après-midi	Temps d'activités périscolaire (TAP)
LUNDI	8h55-12h00	12h00-13h30	13h30-15h40	15h40-16h20
MARDI	8h55-12h00	12h00-13h30	13h30-15h40	15h40-16h20
MERCREDI	8h55-11h55			
JEUDI	8h55-12h00	12h00-13h30	13h30-15h40	15h40-16h20
VENDREDI	8h55-12h00	12h00-13h30	13h30-15h40	15h40-16h2

**Semaine type pour les enfants de l'école de Lacropte (42 enfants)**

	Enseignement matin	Pause méridienne	Temps d'activités périscolaire (TAP)	Enseignement après-midi
<b>LUNDI</b>	8h45-11h45	11h45-13h30	12h45-13h30	13h30-16h00
<b>MARDI</b>	8h45-11h45	11h45-13h30		13h30-16h00
<b>MERCREDI</b>	8h55-10h45		10h45-11h45	
<b>JEUDI</b>	8h45-11h45	11h45-13h30		13h30-16h00
<b>VENDREDI</b>	8h45-11h45	11h45-13h30	12h45-13h30	13h30-16h00

**Semaine type pour les enfants de l'école maternelle de Vergt (nombre non défini à ce jour)**

	Enseignement matin	Pause méridienne	Enseignement après-midi	Temps d'activités périscolaire (TAP)
<b>LUNDI</b>	8h45-11h45	11h45-13h30	13h30-15h45	15h45-16h30
<b>MARDI</b>	8h45-11h45	11h45-13h30	13h30-15h45	15h45-16h30
<b>MERCREDI</b>	8h45-11h45			
<b>JEUDI</b>	8h45-11h45	11h45-13h30	13h30-15h45	15h45-16h30
<b>VENDREDI</b>	8h45-11h45	11h45-13h30	13h30-15h45	15h45-16h30

**Semaine type pour les enfants de l'école élémentaire de Vergt ( 147 enfants)**

	Enseignement matin	Pause méridienne	Enseignement après-midi	Temps d'activités périscolaire (TAP)
<b>LUNDI</b>	8h45-11h45	11h45-13h30	13h30-15h00	15h00-16h30
<b>MARDI</b>	8h45-11h45	11h45-13h30	13h30-16h30	
<b>MERCREDI</b>	8h45-11h45			
<b>JEUDI</b>	8h45-11h45	11h45-13h30	13h30-16h30	
<b>VENDREDI</b>	8h45-11h45	11h45-13h30	13h30-15h00	15h00-16h30

**Semaine type pour les enfants de l'école de St Michel de Villadeix**

	Enseignement matin	Pause méridienne	Enseignement après-midi	Temps d'activités périscolaire (TAP)
<b>LUNDI</b>	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-15h45	15h45-16h30
<b>MARDI</b>	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-15h45	15h45-16h30
<b>MERCREDI</b>	9h00-12h00			
<b>JEUDI</b>	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-15h45	15h45-16h30
<b>VENDREDI</b>	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-15h45	15h45-16h30

**Semaine type pour les enfants de l'école de Fouleix**

	Enseignement matin	Pause méridienne	Enseignement après-midi	Temps d'activités périscolaire (TAP)
<b>LUNDI</b>	9h05-12h05	12h05-13h40	13h40-15h55	15h55-16h40
<b>MARDI</b>	9h05-12h05	12h05-13h40	13h40-15h55	15h55-16h40
<b>MERCREDI</b>	9h05-12h05			
<b>JEUDI</b>	9h05-12h05	12h05-13h40	13h40-15h55	15h55-16h40
<b>VENDREDI</b>	9h05-12h05	12h05-13h40	13h40-15h55	15h55-16h40

## Exemple d'activités proposées :

### Activités sportives

Basket	Intervenant extérieur
Rugby ou initiation à la balle ovale	Intervenant extérieur
Escrime	Intervenant extérieur
Multisports	Animateur encadrant / intervenant
Athlétisme	Animateur encadrant / intervenant
Badminton	Animateur encadrant / intervenant
Tennis	Animateur encadrant / intervenant
Hockey	Animateur encadrant / intervenant
Danse ou expression corporelle	Animateur encadrant / intervenant
Parcours de motricité	Animateur encadrant / intervenant

### Activités Culturelles /artistiques

Théâtre	Intervenant extérieur
Jeux d'expressions, jeux de rôle	Animateur encadrant / intervenant
Chorale	Animateur encadrant / intervenant
Musique (découverte musicale, famille des instruments...)	Animateur encadrant / intervenant
Atelier lecture	Animateur encadrant / intervenant
Atelier journal	Animateur encadrant / intervenant
Art visuel (peinture, sculpture, dessins...)	Animateur encadrant / intervenant
Ateliers Créatifs (bricolages, activités Manuelles...)	Animateur encadrant / intervenant

### Activités diverses

Activités nature (jardinage, herbier ...)	Animateur encadrant / intervenant
Développement durable (recyclage, écologie...)	Animateur encadrant / intervenant
Les droits de l'enfant	Animateur encadrant / intervenant
Initiation 1 <sup>er</sup> secours	Pompiers /intervenant

